



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Le 10 novembre 2020

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du rapport annuel 2019 de la Cour des comptes européenne

Commission du contrôle budgétaire – Parlement européen

Le 10 novembre 2020

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les rapporteurs et rapporteurs fictifs pour la décharge,

Mesdames et Messieurs les Membres,

Monsieur le Commissaire,

Mesdames et Messieurs les représentants de la présidence du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis d'être ici aujourd'hui, en compagnie de mon collègue Tony Murphy, que vous connaissez déjà, mais qui est pour la première fois à mes côtés en sa qualité de Membre responsable du rapport annuel.

2020 est une année que l'on peut qualifier d'**année de tous les défis**. Comme toujours dans notre Union européenne, les **grandes crises** suscitent des **avancées majeures** et des changements novateurs qui semblaient impossibles peu de temps auparavant.

C'est pourquoi, alors que je me tiens devant vous pour vous présenter le rapport annuel de la Cour des comptes relatif à l'exercice 2019, nous avons tous à l'esprit les décisions et accords déterminants qui orienteront les dépenses et la gestion financière de l'UE pour les **sept prochaines années**, et plus particulièrement le CFP et l'instrument de relance Next Generation EU.

La Cour a fait tout ce qui était en son pouvoir, en sa qualité d'auditeur externe indépendant de l'Union européenne, pour **continuer à assurer un contrôle efficace des finances publiques** au niveau de l'UE depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Qu'avons-nous constaté?

En ce qui concerne les dépenses, nous estimons que le taux d'erreur global est resté **stable** – passant de 2,6 % en 2018 à **2,7 %** en 2019. Cette tendance générale masque cependant des différences considérables entre les divers domaines d'action.

Dans le domaine de la **Compétitivité**, notre taux d'erreur estimatif, essentiellement imputable à des coûts inéligibles, a augmenté pour s'établir à 4 %. Comme nous le soulignons depuis un certain nombre

d'années, simplifier davantage les règles complexes relatives aux frais de personnel est certainement une partie de la solution. Nous avons également examiné les contrôles effectués tant par la Commission que par des auditeurs externes agissant en son nom et en avons conclu que ces contrôles n'étaient que partiellement fiables. En d'autres termes, la marge de progression en la matière reste importante.

Pour ce qui est de la rubrique **Ressources naturelles**, nous avons observé des progrès, avec un niveau d'erreur estimatif qui s'élève à 1,9 % et qui, compte tenu des autres informations probantes fournies par le système de contrôle, nous permet de conclure que le niveau d'erreur dans ce domaine est juste inférieur au seuil de signification. Il s'agit là d'une **bonne nouvelle**, en particulier pour les paiements directs – principalement fondés sur la superficie des terres agricoles déclarées par les agriculteurs –, qui demeurent **bien en deçà** du seuil de signification et représentent la majeure partie (soit 70 %) des dépenses au titre de cette rubrique. Les dépenses restantes (soit 30 %), liées au développement rural, aux mesures de marché, à la pêche et à l'action pour le climat, continuent toutefois à présenter un niveau d'erreur significatif. Quant au renforcement du rôle des **organismes de certification** depuis 2015, nous estimons, après avoir réexécuté certains de leurs audits, que des améliorations s'imposent, ce qui vient corroborer l'évaluation de ces audits par la Commission.

En ce qui concerne la rubrique **Administration**, nous n'avons pas relevé d'erreur significative. C'était déjà le cas pour les deux exercices précédents.

Dans le domaine de la **Cohésion**, où les **autorités d'audit nationales** jouent un rôle primordial dans le cadre de contrôle et d'assurance, nous avons examiné les travaux de 18 d'entre elles et avons de nouveau mis au jour des erreurs qu'elles n'avaient pas détectées. Compte tenu des corrections appliquées par les autorités des États membres, notre niveau d'erreur estimatif s'élève à **4,4 %** pour cette rubrique, un taux certes inférieur à celui de l'exercice précédent mais néanmoins toujours significatif. Ces erreurs non détectées par les autorités d'audit ainsi que d'autres insuffisances concernant les taux d'erreur résiduels communiqués par les deux DG de la Commission compétentes en la matière (DG REGIO et DG EMPL), à savoir un risque au moment du paiement de 3,1 % et 2,2 % respectivement, transparaissent dans les estimations de la **Commission**, que nous considérons dès lors comme **trop optimistes**. Si les autorités nationales et la Commission parvenaient à résoudre ce problème dans les années à venir, nous pourrions tout à fait être en mesure de nous **fier davantage** aux travaux réalisés par les autorités d'audit des États membres et aux résultats obtenus, voire **attester** leur évaluation. Mais nous n'en sommes pas encore là. Je sais toute la détermination que déploie la Commission pour atteindre cet objectif, lequel nécessite d'importants efforts à tous les niveaux.

Pourquoi tant insister sur le domaine de la cohésion?

La raison est assez simple: depuis plusieurs années, nous opérons une distinction entre les dépenses que nous estimons exposées à des **risques élevés**, comme celles relevant de la cohésion, et les dépenses pour lesquelles nous jugeons ces risques faibles. Pour ces domaines de dépenses à haut risque, le niveau d'erreur reste significatif, avec une valeur estimée à **4,9 %** (contre 4,5 % en 2018).

Alors, que s'est-il passé en 2019? S'il y a bien eu, ici ou là, quelques légères variations (positives ou négatives), rien n'a **fondamentalement** changé dans les domaines d'action concernés et les contrôles ex post présentaient toujours des faiblesses.

En réalité, la **part** des dépenses à haut risque a augmenté (53 %), en particulier dans le domaine de la cohésion. Cette augmentation n'est pas problématique en soi: la hausse des dépenses de cohésion était attendue et est une bonne chose. Il ne faut blâmer personne. Il est cependant un fait que la majeure partie de la population soumise à notre audit présente un niveau d'erreur significatif, ce qui signifie que les erreurs sont généralisées. C'est la raison pour laquelle – en ce qui concerne l'exercice 2019 – la Cour des comptes a décidé d'émettre une **opinion défavorable** sur les dépenses, plutôt qu'une opinion avec réserve comme les années précédentes.

Il ne s'agit **en aucun cas** de désavouer la Commission: n'oublions pas que les **autorités des États membres** gèrent environ 74 % des dépenses de l'UE. Chaque maillon de la chaîne a son rôle à jouer, et simplifier les choses à outrance ne nous mènera nulle part.

Cette opinion **ne devrait pas** non plus être considérée comme le signe d'une **dégradation** de la gestion, même si, trois années de suite, nous avons pu émettre une opinion avec réserve. Regardez la situation telle qu'elle était il y a environ dix ans, et vous verrez que nous avons parcouru un long chemin; nous **n'avons pas affaire à une régression** mais plutôt à des **problèmes structurels persistants** dans certains domaines, auxquels il faut remédier. Nous avons besoin de **règles simples et claires** pour l'ensemble des finances de l'UE, mais aussi de **contrôles efficaces** concernant la façon dont l'argent est dépensé et la question de savoir si les résultats escomptés ont été obtenus.

Plus que notre conclusion générale ou notre appréciation globale, ce qui importe, ce sont les réalités de terrain et nos conclusions **très diverses** concernant les différents domaines de dépenses. Je vous invite donc à vous pencher sur ces domaines au moment d'élaborer la décision du Parlement sur la décharge, ces prochaines semaines et ces prochains mois.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous alors que la **prochaine période de financement** est sur le point de débiter. Nous sommes face à des dépenses de l'UE dont le montant va être multiplié pratiquement par deux dans les prochaines années: c'est historique, et cette fois, le mot n'est trop fort. Je vous demande donc ce qui suit: **tirons des enseignements de notre expérience**, afin d'établir le meilleur système possible pour le CFP et pour Next Generation EU. L'UE a une occasion unique d'y parvenir.

Alors, **protégeons les intérêts financiers de l'UE** contre les irrégularités et la fraude; la commission du contrôle budgétaire est, je le sais, notre meilleure alliée à cet égard. En 2019, nous avons transmis à l'OLAF neuf cas de fraude présumée détectés dans le cadre de nos audits, et j'espère que nous pourrons développer des relations aussi étroites avec le Parquet européen lorsqu'il sera finalement opérationnel, avec 22 pays participants dans un premier temps. Les Traités exigent des États membres qu'ils disposent de **systèmes judiciaires efficaces et indépendants** pour protéger avec la même ardeur les intérêts financiers de l'UE et leurs intérêts financiers nationaux, et je sais quelle a été la détermination de votre commission à cet égard, laquelle a permis d'aboutir à un important accord politique entre les co-législateurs la semaine dernière, accord qui tient compte de plusieurs recommandations formulées précédemment par la Cour dans son avis – je tiens pour cela à féliciter tout particulièrement M. Sarvamaa, co-rapporteur.

Tirons aussi les leçons du passé en lançant la nouvelle période de financement **dès que possible**. Il importe bien évidemment de faire les choses dans les règles. Mais n'oubliez pas qu'à la fin de 2019, l'avant-dernière année de la période budgétaire septennale actuelle, seulement 40 % du montant total des financements de l'UE convenu pour la période 2014-2020 avaient fait l'objet d'un paiement, et que certains États membres en avaient utilisé moins d'un tiers – vous trouverez un tableau récapitulatif par pays dans notre document «L'audit de l'UE en bref». Comme vous pouvez le constater, **l'absorption des fonds de l'UE** continue de poser des difficultés sur le terrain, indépendamment des objectifs ou des exigences définis au niveau politique. Ce problème a contribué à l'augmentation des engagements restant à liquider, qui, fin 2019, ont atteint 298 milliards d'euros. Il conviendra de prendre des mesures appropriées pour traiter cette question, en ce qui concerne non seulement le CFP actuel mais aussi le prochain.

Mesdames et Messieurs, j'en arrive à ma conclusion,

En ces temps de crise, les États membres et la Commission européenne sont plus que jamais responsables de la bonne gestion des finances de l'UE, dans le respect du principe d'efficience. Notre rapport annuel,

dont je suis heureux de débattre avec vous aujourd'hui, montre qu'il faudra déployer des **efforts supplémentaires**. Et, vous, en tant que membres du Parlement élus au suffrage direct, avez la **lourde responsabilité** d'exercer un contrôle législatif et politique pour qu'il en soit ainsi.

Je vous remercie de votre attention.